

# LE GAZ

NATURELLEMENT  
RISQUÉ

TROUSSE DE MOBILISATION

## Guide étape par étape pour convaincre ses élu.e.s locaux



# Ensemble, accélérons la sortie du gaz naturel des municipalités du Québec

Les municipalités ont un rôle déterminant à jouer dans la réalisation de la transition énergétique du Québec, notamment dans le secteur du bâtiment. D'ailleurs, un récent rapport de recherche du Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) démontre que les municipalités québécoises ont le pouvoir d'agir dans la décarbonation des bâtiments.

Le 29 septembre 2023, le Québec a vécu un moment historique puisque la **municipalité de Prévost** est devenue la première ville québécoise à adopter un règlement pour bannir le gaz dans la nouvelle construction et interdire le renouvellement des équipements dans les bâtiments existants. D'autres règlements devraient aussi suivre prochainement. Dans les douze derniers mois, la **Ville de Montréal** et la **Ville de Laval** se sont aussi engagées publiquement à réglementer le gaz dans la nouvelle construction.

L'engagement des municipalités envers la décarbonation des bâtiments est un mouvement en pleine croissance au Québec et plusieurs autres villes et municipalités, soit **Beloeil, La Prairie, Lavaltrie, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Petit-Saguenay, Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-Cuthbert, Saint-Lambert** et **Très-Saint-Rédempteur**, ont également pris position publiquement ou ont adopté une résolution-type sur la décarbonation des bâtiments.

Ensemble, ces municipalités regroupent 30% de la population du Québec et ce n'est qu'un début.

Prenez part au mouvement en vous mobilisant dans vos municipalités respectives pour accélérer la sortie du gaz naturel de nos bâtiments.

## **Ensemble, on sort le gaz des bâtiments du Québec... une municipalité à la fois!**

Dans cette trousse de mobilisation, vous trouverez tous les outils nécessaires pour convaincre votre conseil municipal que le gaz est *naturellement risqué* pour le climat, la santé et les finances et qu'il faut agir sans plus tarder.





## Table des matières

### 4 Avant de commencer

#### ÉTAPE 1. Regrouper les forces et établir une stratégie

- 5 Se rassembler avant d'agir
- 6 Organiser une première rencontre avec vos allié.e.s.

#### ÉTAPE 2. Préparer le terrain

- 8 Se rendre visible
- 9 Rencontrer un.e élu.e : quelques conseils supplémentaires

#### ÉTAPE 3. Passer à l'action

- 10 Recueillir l'appui de votre municipalité
- 12 Regarder vers l'avant
- 13 Coffre à outils à votre disposition



# Avant de commencer

Tout d'abord, consulter le site internet de la coalition au [www.sortonslegaz.com](http://www.sortonslegaz.com) pour vous appropriez le contenu de la campagne *Le gaz : naturellement risqué*.

Certains documents particulièrement importants pour la campagne qui se retrouvent sur le site de la coalition.

- **La résolution** ➤
- **Le modèle type de règlement** ➤
- **Le rapport du Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE)** sur les compétences municipales en matière de décarbonation des bâtiments
- **L'argumentaire** ➤ à l'intention des municipalités développé par Vivre en Ville
- La **fiche** ➤ développée par le Regroupement vigilance hydrocarbure du Québec (RVHQ)
- La **synthèse du site internet** ➤ de la coalition

- ! N'oubliez pas de compléter les deux actions proposées sur la page **J'AGIS** ➤ du site.
- Il s'agit du point de départ pour signifier à votre municipalité que le changement arrive!



# ÉTAPE 1. Regrouper les forces et établir une stratégie

## Se rassembler avant d'agir

Même s'il est possible d'agir seul.e, surtout si on est déjà familier.ère avec les processus municipaux, nous vous conseillons premièrement de vérifier auprès de la coalition s'il est possible de vous mettre en contact avec des allié.e.s locaux.ales ou encore avec une association environnementale de votre secteur à qui vous pouvez vous joindre.

Agir en équipe permettra, d'une part, d'éviter qu'il y ait plusieurs démarches parallèles dans une même municipalité et, d'autre part, d'accroître votre pouvoir d'influence auprès de votre municipalité en démontrant qu'il ne s'agit pas de la démarche d'une seule personne, mais bien d'une action collective bien organisée.

Si vous envisagez entreprendre des démarches pour rallier votre municipalité au mouvement de décarbonation des bâtiments, veuillez d'abord :

### Trouver des allié.e.s locaux.ales

- Remplir et transmettre **le formulaire** ► préparé par la coalition (en 5 minutes max!).
- Attendre la réponse par courriel qui vous annoncera s'il est possible de vous mettre en contact avec des allié.e.s locaux.ales.

# Organiser une première rencontre avec vos allié.e.s.

Une fois que la coalition vous aura mis en lien avec des allié.e.s locaux.ales, la première chose à faire est d'organiser une rencontre afin d'établir un petit plan d'action adapté à votre situation municipale. Cette rencontre devrait couvrir les différents points qui seront abordés ci-dessous.

## Mise en commun de l'information sur votre municipalité

- Présence ou non du réseau de distribution dans votre municipalité
  - Consultez la **carte du réseau d'Énergir** ou la carte du réseau de distribution complet à la page 14 de l'**État de l'énergie du Québec 2020**.
- Dates des séances de conseil municipal et procédures pour aller prendre la parole lors des conseils municipaux
  - Consultez le site web de votre municipalité ou communiquez avec la mairie.

## Mise en commun de l'information sur les membres du conseil municipal et les engagements municipaux en lien avec la transition énergétique

- Positions historiques des élu.e.s. sur les sujets environnementaux
- Engagements politiques lors de la dernière campagne électorale
- Présence d'un plan de transition, d'un plan de développement durable ou de cibles environnementales
- Adoption de la déclaration d'urgence climatique par votre municipalité
- Allégeance politique des élu.e.s provinciaux.ales et fédéraux.ales (indication sur le potentiel d'appui de l'électorat)



## Élaboration d'une stratégie

- Identifier les meilleurs points d'entrée possibles pour accéder aux membres de votre municipalité.
  - Un.e conseiller.ère, le maire, une connaissance au cabinet, un.e conseiller.ère en environnement ou en développement durable, un comité environnement. etc.
- Déterminer s'il est envisageable d'aller chercher l'appui d'un.e ou plusieurs élu.e.s qui pourraient porter la demande à l'interne.
- Identifier si la première approche doit se faire par courriel, par téléphone ou lors d'une rencontre en personne.
- Identifier sur le calendrier à quelle séance il faudrait se présenter au conseil municipal pour présenter la résolution.
- Identifier une stratégie de communication pour amplifier l'action et accroître la visibilité de la campagne localement (voir section suivante).



## ÉTAPE 2. Préparer le terrain

### Se rendre visible

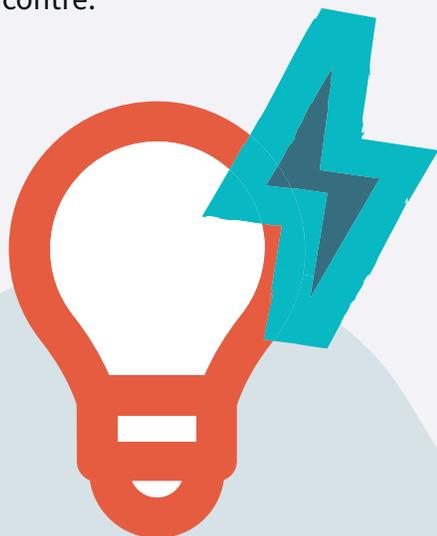
Maintenant que vous avez un bon portrait de la situation locale et que vous avez convenu d'une stratégie, il est temps de préparer le terrain pour maximiser vos chances de succès.

#### Amplification de l'action et visibilité

- Augmenter la pression sur les élu.e.s locaux.ales en vous assurant qu'ils et elles reçoivent de nombreux courriels les incitant à agir :
  - en partageant sur les médias sociaux et dans vos réseaux le lien vers la page **J'AGIS** de la campagne (voir **les exemples de publications web suggérés**).
- Vérifier s'il existe un média local ou régional et s'informer des procédures pour leur soumettre une lettre ouverte (voir **modèle de lettre ouverte** à adapter).
- Faire paraître la lettre ouverte un peu avant la séance du conseil où la question sera traitée.

#### Aviser la municipalité de votre démarche conformément à votre stratégie

- Rejoindre la personne contact (point d'entrée) selon ce qui est le plus approprié à votre contexte local) pour :
  - l'aviser par courriel ou téléphone de votre démarche et de votre présence au prochain conseil municipal pour déposer formellement la résolution (voir **modèle de courriel #1**).
  - leur demander une rencontre pour leur présenter votre démarche et soumettre en personne la résolution (voir **modèle de courriel #2**).
- Tenir la rencontre.

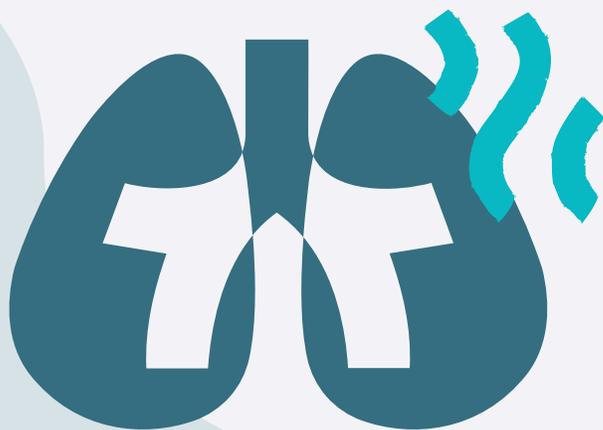


# Rencontrer un.e élu.e : quelques conseils supplémentaires

Quand vous rencontrez les élu.e.s, allez-y préférablement en groupe de deux et présentez-vous comme des citoyen.ne.s inquiet.e.s par les bouleversements climatiques et par les risques associés à l'utilisation du gaz naturel dans les bâtiments.

Apportez avec vous une copie de la résolution, du modèle de règlement, ainsi que les fiches de la campagne *Le gaz : naturellement risqué* afin d'en remettre des copies aux personnes rencontrées. N'oubliez pas que demander un engagement à réglementer le gaz naturel dans les bâtiments est une demande tout à fait légitime qui se fait déjà un peu partout au **Québec** et à **travers le monde**. C'est notamment le cas de Montréal, Laval, Prévost, Beloeil, Boucherville, Candiac, La Prairie, Lavaltrie, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Petit-Saguenay, et Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-Cuthbert et Saint-Lambert. Si ces municipalités peuvent le faire, toute municipalité peut y arriver!

S'ils.elles le souhaitent, les élu.e.s municipaux.ales peuvent compter sur l'aide de la coalition *Sortons le gaz!* pour instaurer leur règlement. Des juristes ont rédigé un **modèle de règlement** municipal rendu disponible à toutes les municipalités. Le **règlement de la Ville de Prévost** adopté le 29 septembre 2023 est aussi une bonne source d'inspiration! La coalition est également en contact avec plusieurs municipalités qui travaillent actuellement sur le sujet et est disponible pour répondre aux questions de votre municipalité au besoin.



## ÉTAPE 3. Passer à l'action

### Recueillir l'appui de votre municipalité

La stratégie d'amplification étant bien implantée, la lettre ouverte diffusée et la municipalité avisée, tout est prêt pour votre passage à l'action et le dépôt de la résolution à votre conseil municipal.

#### Se présenter devant votre conseil municipal

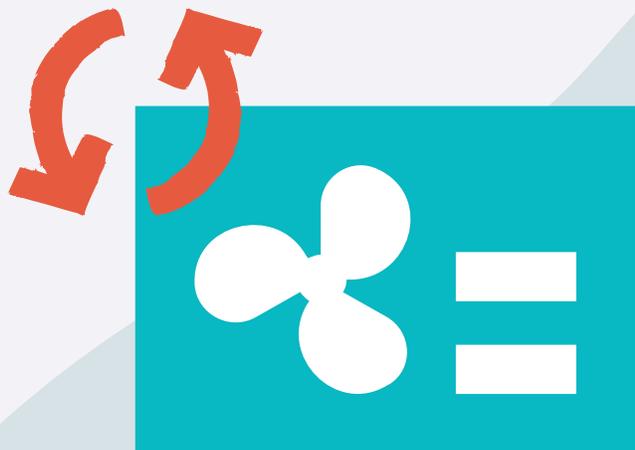
- Mobilisez vos proches et allié.e.s pour qu'ils et elles soient présent.e.s dans la salle lors de votre présentation au conseil municipal. Une salle bien remplie crée toujours un bel effet!
- Renseignez-vous préalablement auprès de votre municipalité pour savoir comment vous pouvez intervenir lors des périodes de questions du public prévues et connaître le calendrier des séances du conseil.
- Imprimez les documents à l'avance pour pouvoir en distribuer à chacun des membres du conseil municipal ([argumentaire](#) ➤, [résolution](#) ➤, [règlement-modèle](#) ➤ ou [règlement de la Ville de Prévost](#) ➤).
- Préparez votre préambule et votre question (voir [modèle](#) ➤).
- Exprimez-vous avec courtoisie, respect et calme. Votre question pourrait être répondue séance tenante, à une séance ultérieure ou par écrit.
- Terminez en leur mentionnant que vous êtes disposé.e.s à les rencontrer au besoin pour en discuter et que vous serez de retour au prochain conseil municipal pour demander un suivi.
- Notez les arguments/objections tenus par les élu.e.s en réaction à votre présentation et, au besoin, envoyez des informations complémentaires pour répondre à ces arguments.

#### Quelques conseils supplémentaires

Aller au conseil municipal peut paraître intimidant au départ : c'est tout à fait normal, mais ça fait partie d'un processus démocratique sain. Il n'y a pas de meilleure façon d'avoir un contact direct avec vos représentant.e.s. Vos demandes n'ont rien de farfelu ou de révolutionnaire, elles vont dans le sens de la science et plusieurs municipalités du Québec ont déjà adopté ou se sont prononcées publiquement en faveur de la sortie du gaz des bâtiments. N'oubliez pas, les élu.e.s ont le devoir d'y répondre et ils.elles sont là pour répondre aux besoins de la population.

## Effectuer un suivi et revoir la stratégie si nécessaire

- Présentez-vous aux séances suivantes du conseil municipal pour demander un suivi sur votre demande.
- Informez la coalition de vos progrès.
- En cas d'échec ou de stagnation du processus, organisez une nouvelle rencontre avec vos allié.e.s locaux.ales pour revoir la stratégie.
  - Qui sont les allié.e.s et les adversaires au conseil?
  - Quelles sont leurs objections?
  - Quels arguments présenter pour contrer leurs réticences?
  - Quelles actions peuvent être posées pour réduire ces objections ou modifier l'équilibre des forces en présence?
  - Est-ce que certains compromis sont envisageables?
- Communiquez au besoin avec la coalition pour obtenir du soutien.



## Regarder vers l'avant

La coalition Sortons le gaz! est confiante que de nombreuses démarches locales se solderont par des résolutions adoptées! Toutefois, si ce n'est pas votre cas, ne vous découragez pas. Tout ce que vous aurez fait aura contribué à sensibiliser vos élu.e.s locaux.ales et vos concitoyen.ne.s à l'impact des bâtiments alimentés au gaz naturel sur l'empreinte carbone municipale et à l'importance de sortir les énergies fossiles de ceux-ci.

**Le train est en marche et il n'y a aucun retour en arrière possible.  
Le changement est à nos portes.**

En solidarité,

Les membres de la coalition Sortons le gaz!

[info@sortonslegaz.com](mailto:info@sortonslegaz.com)

[www.sortonslegaz.com](http://www.sortonslegaz.com)



# Coffre à outils à votre disposition

## Documentation

- [la résolution](#) (version en anglais [ici](#))
- [le modèle type de règlement](#)
- [le rapport du CQDE](#) sur les compétences municipales en matière de décarbonation des bâtiments
- [l'argumentaire](#) à l'intention des municipalités développé par Vivre en Ville
- [la fiche](#) développée par le Regroupement vigilance hydrocarbure du Québec (RVHQ)
  - Voir toute la [série de fiches](#) produites sur le sujet par le RVHQ
- [la synthèse du site internet](#) de la coalition

## Formulaire

- [Formulaire 1](#). Écrire à la coalition pour trouver des allié.e.s locaux

## Modèles

- [Publications pour les médias sociaux](#)
- [Lettre ouverte pour les médias locaux et régionaux](#)
- [Courriel #1](#) pour aviser la municipalité de votre démarche
- [Courriel #2](#) pour demander une rencontre à vos élu.e.s
- [Présentation de la résolution devant le conseil municipal](#)

# Trois étapes simples pour passer à l'action dans votre municipalité

➔ **1 Se rassembler avant d'agir** : trouver des allié.e.s et élaborer une stratégie commune pour vous présenter au conseil de votre municipalité

➔ **2 Préparer le terrain** : contacter la municipalité et amplifier la visibilité du mouvement

➔ **3 Passer à l'action** : se présenter devant le conseil municipal et effectuer des suivis